



Demande pension alimentaire enfant majeur par parent

Par **leode**, le **09/11/2011** à **18:13**

Bonjour,
j'ai la garde de mon enfant aujourd'hui majeur , et son père demande au jaf que je lui verse une pension alimentaire étant donné qu'il est majeur, sa requête peut-elle aboutir et a-t-il la capacité pour faire cette demande?
merci d'avance

Par **corimaa**, le **09/11/2011** à **18:52**

Bonsoir, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris, je récapitule :

- vous avez votre enfant majeur en résidence chez vous, donc à votre charge (nourri, logé, blanchi)
- son père demande à ce que vous payez une pension alimentaire à votre enfant que vous avez déjà à charge ?

Par **leode**, le **09/11/2011** à **19:53**

c'est exactement ça , mon fils est à ma charge mais est en fac depuis la rentrée et je lui ai loué un appart , et je pense qu'elle estime qu'il n'habite plus avec moi, donc...

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 19:57**

Alors non, le parent qui a la charge de l'enfant ne peut être condamné à payer une pension alimentaire à l'enfant

D'ailleurs, c'est à vous que le père doit la payer, pas à l'enfant

Article 211 du code civil

Le juge aux affaires familiales prononcera également si le père ou la mère qui offrira de recevoir, nourrir et entretenir dans sa demeure, l'enfant à qui il devra des aliments, devra dans ce cas être dispensé de payer la pension alimentaire.

Par **leode**, le **09/11/2011 à 20:10**

merci beaucoup je me demande même si elle a capacité à agir dans la mesure ou mon fils et majeur et que c moi qi en ai la garde , je ne suis pas sûr qu'elle puisse elle demander une pension alimentaire pour mon fils, si vous avez un avis merci d'avance.

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 21:46**

normalement non.

Vous devriez profiter de l'audience pour demander une augmentation de pension alimentaire en amenant des justificatifs, des arguments, ça lui apprendra

Par **leode**, le **09/11/2011 à 22:32**

oui merci faut pas abuser, merci de votre patience

Par **corimaa**, le **09/11/2011 à 22:51**

Vous dites au debut "son père" et ensuite "elle" du coup je ne comprends plus qui vous etes :) ni qui "il" ou "elle" est ...

Par **Tisuisse**, le **10/11/2011 à 12:37**

C'est d'autant plus confus que cet(te) internaute a ouvert 7 topics sur le problème de la pension alimentaire à verser pour un enfant majeur.

Par **corimaa**, le **10/11/2011** à **17:32**

Bonsoir Tisuisse, effectivement "leode" se met un coup à la place de l'attaqué et un coup à la place de l'attaquant, resultat, on arrive plus à suivre

Un seul personnage nous suffira leode, posez vos questions par rapport à vous, ça nous ira pour vous repondre au mieux

Par **Tisuisse**, le **10/11/2011** à **18:26**

Et surtout rester sur la même file que vous avez ouverte en utilisant la case REPONDRE. Je vais d'ailleurs devoir supprimer certaines files que vous avez ouvertes pour plus de cohérences dans vos propos et plus de clarté dans les réponses.

Bien à vous,

Tisuisse,
coadministrateur.